



Sensibilisation accrue de la communauté des officiels sportifs à propos de la prévention des différends

Juin 2008



Les officiels sportifs ont rarement été impliqués dans des différends devant le CRDSC, et c'est une bonne chose. Mais est-ce parce qu'il n'y a pas de différend, parce que la communauté des officiels réussit à les régler à l'interne, ou parce que les officiels ne connaissent pas le CRDSC ? L'intérêt suscité par la présence du personnel du CRDSC à la conférence annuelle d'Officiels Sportifs du Canada, tenue à Calgary en mai 2008, est très révélateur. Les officiels sont très conscients de l'importance d'adopter de meilleures politiques concernant la composante de l'arbitrage dans le système sportif. En plus d'avoir tenu un kiosque d'information et d'avoir distribué des publications d'intérêt, le CRDSC a présenté un atelier sur la prévention des différends en matière de sélection d'officiels en vue de compétitions nationales et internationales.

Lors de cet atelier, Marie-Claude Asselin et Fredy Luni ont présenté les résultats d'un sondage exploratoire mené auprès des représentants d'officiels de toutes les ONS affiliés à Officiels Sportifs du Canada. Le but de ce sondage était de mieux comprendre comment les officiels sont sélectionnés pour des compétitions et d'identifier les aspects des processus de sélection d'officiels qui sont les plus susceptibles d'être à l'origine de différends. Un taux de participation de 23 % permet de tirer les conclusions suivantes.

Au Canada, 71 % des ONS sont impliquées, à divers degrés, dans la sélection des officiels pour les compétitions nationales et 93 % le sont dans la désignation des officiels pour les compétitions internationales. Ceci confirme que la grande majorité des ONS sont responsables de déterminer le processus et les critères utilisés pour la sélection des officiels.



La bonne nouvelle est que toutes les ONS qui ont répondu au sondage consultent leurs officiels dans le développement de leurs politiques de sélection. Il s'agit d'une excellente stratégie pour favoriser l'acceptation des politiques par les officiels concernés et pour s'assurer que les politiques sont claires, compréhensibles, et ce faisant, réduire les risques de différends.

Aussi, la majorité de répondants (86 %) publient leur politique par écrit. Cependant, il est inquiétant de constater que les officiels du 14 % restant des ONS sont encore nommés pour des compétitions nationales et internationales sans politique écrite. Ce fait a été identifié comme étant un facteur de risque élevé de différends.

Plusieurs dossiers entendus au CRDSC sont causés par une communication inadéquate entre les parties. Les ONS sont donc encouragées à publier leurs politiques aussi largement que possible. Dans le sondage en question, 43 % des ONS n'utilisaient qu'une seule méthode pour communiquer les politiques de sélection (soit par courriel, par le site Internet, par la poste ou en



personne). Évidemment, il est souhaitable de combiner plusieurs méthodes de communication afin d'assurer une distribution vaste et méticuleuse.

Finalement, et sans surprise, le sondage révèle que toutes les ONS utilisent des critères subjectifs dans l'évaluation de la performance des officiels. Bien que l'utilisation de critères subjectifs n'est pas un problème en soi, il existe un certain nombre de précautions recommandées afin de réduire les risques de différends qui pourraient en découler, dont : garantir l'indépendance des décideurs, éviter

les conflits d'intérêts ou l'apparence de ceux-ci, et appliquer un processus transparent.

Suite aux réactions et commentaires reçus de la part des participants à la conférence, Officiels Sportifs du Canada a déjà invité le CRDSC à présenter un autre atelier sur la prévention des différends à sa prochaine conférence. Le CRDSC se réjouit à l'idée de prendre part à cet événement prévu pour l'automne 2009. Entretemps, les ONS et les officiels sont invités à communiquer avec le CRDSC s'ils désirent obtenir de l'aide dans le développement de politiques pour leurs officiels.